

Canadian Safe Sport Program

Canada DanceSport has adopted the Canadian Safe Sport Program (CSSP), which is in effect as of April 1, 2025.

Through the CSSP Rules, the Canadian Centre for Ethics in Sport (CCES) independently administers the Universal Code of Conduct to Prevent and Address Maltreatment in Sport (UCCMS) for federally funded, national-level sport organizations by receiving and responding to reports of prohibited behaviour, and by developing and carrying out education, prevention, and policy activities.

The CSSP Rules clearly and publicly set out how that will be done, including defined timelines at each stage of the reporting process. The CSSP also offers support services to connect participants with help along the way.

For more information about the CSSP and the UCCMS, [click here](https://cces.ca/canadian-safe-sport-program). (<https://cces.ca/canadian-safe-sport-program>)

How to report

As of April 1, the CCES will accept reports through an online report form and by phone – both methods allow you to remain anonymous if you wish. If you choose to share your name when you make a report, the CCES will not share it with your sport organization unless it is necessary to keep you or someone else safe, and will make every effort to get your consent beforehand.

Report online: <https://cces.ca/report-safe-sport>

Report by phone: 1-866-971-CSSP (2777)

Get help and information

You can contact the CSSP team with questions or for support here: <https://cces.ca/contactCSSP>.

Complete your e-learning

Canada DanceSport will notify all designated participants who are subject to the CSSP. This includes, but is not limited to, specified athletes, board members, employees, casual staff, volunteers, and contractors, support staff, and medical staff.

Everyone who is subject to the CSSP must complete the e-learning course and sign the participant consent form. Canada DanceSport will distribute an invitation that includes a link to sign up, instructions, and a code to access the course from the CCES [online education portal](#)

([link to: https://education.cces.ca/](https://education.cces.ca/)). If you have questions about your education requirements, email education@cces.ca.

Safe Sport is a collective responsibility. By reporting concerns of maltreatment in sport, you are contributing to building a safer sport environment.

Canada DanceSport's [safe sport policy](#) and [code of conduct](#) [link to: https://www.dancesport.ca/page27.php](#) reflect and support the CSSP.

Programme canadien de sport sécuritaire

Canada Dancesport a adopté le Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS), qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Les Règlements du PCSS dictent comment le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) administre de manière indépendante le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) pour le compte des organismes de sport de niveau national financés par le gouvernement fédéral. Pour ce faire, le CCES s'occupe de donner suite aux signalements de comportements prohibés qui lui sont transmis et de mener des activités d'éducation, de prévention et d'orientation.

Les Règlements du PCSS énoncent clairement et publiquement comment le CCES s'acquittera de ces tâches ainsi que les délais impartis pour chaque étape du processus de signalement. Le PCSS offre aussi de l'assistance aux participant·es pour qu'ils reçoivent de l'aide en cours de route.

Pour en savoir plus sur le PCSS et le CCUMS, [cliquez ici. \(https://cces.ca/fr/programme-canadien-de-sport-securitaire\)](https://cces.ca/fr/programme-canadien-de-sport-securitaire)

Comment faire un signalement

À compter du 1^{er} avril, le CCES acceptera les signalements faits par téléphone ou au moyen d'un formulaire de signalement en ligne. Ces deux méthodes vous permettent de garder l'anonymat si vous le désirez. Si vous choisissez d'indiquer votre nom lorsque vous faites un signalement, le CCES ne divulguera pas cette information à votre organisme de sport, sauf si cela s'avérerait nécessaire pour assurer votre sécurité ou celle d'une autre personne, auquel cas il fera tout son possible pour obtenir votre consentement au préalable.

Signalement en ligne : <https://cces.ca/fr/signalement-sport-securitaire>

Signalement par téléphone : 1 866 971 2777

Aide et information

Pour toute question ou demande d'assistance, communiquez avec le PCSS au <https://cces.ca/fr/joindrePCSS>.

Apprentissage en ligne

Canada DanceSport avisera tous les participants désignés qui sont assujettis au PCSS, à savoir notamment les athlètes répertoriés, les membres du conseil d'administration, les employés, le personnel occasionnel, les bénévoles, les contractants, le personnel de soutien et le personnel médical.

Toute personne assujettie au PCSS doit suivre la formation en ligne et signer le formulaire de consentement du participant. Canada DanceSport enverra des invitations dans lesquelles on trouvera le lien pour s'inscrire, les instructions et le code pour accéder à la formation sur le [portail d'apprentissage en ligne](https://education.cces.ca) du CCES (**lien vers:** <https://education.cces.ca>). Si vous avez des questions concernant les formations obligatoires, écrivez à courriel à education@cces.ca.

La sécurité dans le sport, c'est l'affaire de tous. Les signalements de maltraitance dans le sport contribuent à améliorer la sécurité du milieu sportif.

La [déclaration sur la politique sur le sport sécuritaire](#) et le [code de conduite](#) (**lien vers:** <https://www.dancesport.ca/page27.php>) de Canada DanceSport cadrent avec le PCSS.